Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:14

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 24 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/114 portant création et fixant la composition des commissions thématiques intercommunales

Membres présents (59) : MAILLARD Laurent, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, MARTIN Rémy, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (8) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MOTY Martine à WATREMETZ Jean-Luc, DUDANT Pierre-Henri à SOUPLY Paul, GOMANNE Dominique à LEBRUN Christophe, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, RIQUET Alain à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à WAXIN Julien

Membres excusés (3) : DISDIER Mélanie, FRANCOIS Michel, GARCIA David

Membres absents (5) : HERMANT Géry, HISBERGUE Antoine, DUBUIS Bernadette, GALLIEZ Cindy, RICHEZ Jean Pierre

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:14

Délibération 2026/114 portant création et fixant la composition des commissions thématiques intercommunales

L'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à son examen. En application de l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales, ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, sous réserve des adaptations nécessaires liées à leur organisation propre.

Par ailleurs, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante. Ce principe, applicable notamment aux commissions d'appel d'offres et aux bureaux d'adjudication, a vocation à garantir une représentation équilibrée des différentes sensibilités politiques au sein des commissions communautaires.

Dans ce cadre, et afin d'améliorer la préparation des décisions du Conseil communautaire ainsi que la qualité de l'examen des dossiers relevant des compétences de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, il apparaît nécessaire de créer des commissions thématiques internes. Ces commissions constituent des instances de travail et d'étude destinées à associer les élus communautaires à l'instruction préalable des affaires soumises à l'assemblée délibérante. Elles émettent des avis consultatifs et ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

- **Thématiques :**

Il est proposé de créer des commissions thématiques intercommunales permanentes suivantes :

Mobilité
Crématorium / Aire d'accueil des gens du voyage
Développement économique / Emploi / Formation
Communication
Finances
Habitat / Urbanisme
NTIC : fibre / numérique
Petite enfance / Animations culturelles / Jeunesse
Environnement : Déchets / Développement durable / Eau / Assainissement / Gémapi / Gépu
Brigades / Travaux / Grands projets
Équipements nautiques intercommunaux
Tourisme
Ruralité / PICS / Cavités souterraines

- **Présidence**

Les commissions sont présidées par les vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis en charge, par délégation de fonction du Président, des domaines ou compétences concernés.

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:14

➢ **Composition**

Le Président siège de droit à l'ensemble des commissions permanentes susmentionnées.

Les Vice-présidents siègent de droit aux commissions permanentes qu'ils sont amenés à présider. Par ailleurs, à ce titre, il n'est pas pris en compte dans le contingent de représentants attribué à sa commune au sein de ladite commission, laquelle conserve la faculté de désigner un représentant supplémentaire dans les conditions prévues.

Chaque commune membre peut proposer la désignation d'un représentant par commission, dans la limite d'un siège par commission, à l'exception des communes du Cateau-Cis et de Caudry qui peuvent proposer jusqu'à 2 sièges par commission. Ces désignations relèvent de la libre appréciation des conseils municipaux et ne présentent aucun caractère obligatoire. En conséquence, l'absence de désignation par une commune n'affecte ni la composition ni le fonctionnement des commissions.

Les représentants peuvent être issus soit du conseil communautaire, soit du conseil municipal de la commune.

Les modalités de fonctionnement de ces commissions seront précisées dans le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-22 et L5211-1 ;
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver la création des commissions thématiques intercommunales permanentes telles que définies ci-dessus ;**
- **De fixer les principes de composition des commissions, comprenant les membres de droit (Président et Vice-présidents), la représentation des communes membres selon les modalités définies, ainsi que la participation de leurs représentants désignés ;**
- **De désigner les Vice-présidents comme présidents des commissions thématiques relevant de leurs délégations ;**
- **D'acter que les modalités de fonctionnement seront précisées dans le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération, soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil communautaire ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 30/06/2026 Publication le 02/07/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:14

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_0114**
Objet :	**Délibération 2026/114 portant création et fixant la composition des commissions thématiques**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	059-200030633-20260624-DEL2026_0114-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	933 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_114.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_0114-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	198.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 14h46min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 14h49min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 14h49min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 14h49min36s	Reçu par le MI le 2026-06-30